

## **REGLEMENT DU JEU**

« Gagnez vos entrées pour Exclusive Drive avec les pneus Continental ! »

### **ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE**

La société CONTINENTAL FRANCE SNC Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304, (ci-après nommée la « Société Organisatrice ») organise du 16 mars à 10h30 au 16 mars 2018 à 18h30 un jeu intitulé « **Gagnez vos entrées pour Exclusive Drive avec les pneus Continental !** » (ci-après le « Jeu ») accessible sur sa page fan <https://www.facebook.com/continentalfrance>. Le présent règlement du Jeu (ci-après le Règlement ») est accessible sur [www.continental-pneus.fr](http://www.continental-pneus.fr).

### **ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve au principe du Jeu, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot.

Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

### **ARTICLE 3 – MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, au jour de sa participation, résidant en France Métropolitaine incluant la Corse, disposant d'un accès à Internet, d'une adresse email valide et d'un compte Facebook® à l'exception :

- › Des membres du personnel des sociétés du groupe Continental,
- › Des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu,
- › Des membres du foyer des personnes susvisées (même adresse) et de leur famille (conjoint, ascendant(s), descendant(s), frère(s) et sœur(s)).

Les personnes souhaitant participer au Jeu devront liker la Page Facebook <https://www.facebook.com/continentalfrance> et sous le post du Jeu répondre correctement, en commentaire, à la question suivante posée dans ce post (ci-après le « Participant ») :

*En comptant cette année, combien de fois Continental a participé à l'événement Exclusive Drive ?*  
INDICE : <https://lc.cx/dGFR>

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Huit (8) Participants seront tirés au sort parmi les participations valides et se verront attribuer chacun un lot (ci-après les « Gagnants »).

Il ne sera retenu qu'un seul commentaire avec la bonne réponse par Participant pour le tirage au sort.

### **ARTICLE 4 – DOTATION(S) / ATTRIBUTION DES LOT(S)**

Il sera attribué, par le biais d'un tirage au sort organisé dans le délai d'un mois à compter de la fin du Jeu, les lots suivants :

**Lots 1 à 4 :** Un pack de deux entrées + 2 places de parking pour Exclusive Drive au Mans pour le samedi 24 mars 2018 et la possibilité de réaliser un baptême de piste en tant que passager avec notre pilote au départ du Stand Continental (stand n° 127 – baptême uniquement pour des personnes majeures), La valeur commerciale du lot est de 70€TTC

**Lots 5 à 8 :** Un pack de deux entrées + 1 place de parking pour Exclusive Drive au Mans pour le dimanche 25 mars 2018 pour Exclusive Drive et la possibilité de réaliser un baptême de piste en tant que passager avec notre pilote au départ du Stand Continental (stand n° 127 – baptême uniquement pour des personnes majeures), La valeur commerciale du lot est de 70€TTC

Les billets devront être imprimés et présentés à l'entrée du circuit pour pouvoir y accéder. Il est également fortement recommandé de passer sur le stand afin de réserver un créneau si vous souhaitez faire un baptême de piste.

Toute autre dépense tels les frais de déplacement pour se rendre sur le lieu de l'événement, d'hébergement, de repas, boissons ou dépenses personnelles, restent à la charge des Gagnants et de leur accompagnant.

Ces lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le/les lot(s) proposés par un/d'autre(s) lot(s) de valeur et de nature équivalente ou supérieure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 5 – MISE A DISPOSITION DES LOTS**

Les Gagnants du Jeu seront informés de leur gain par message personnel via leur compte Facebook.

Chaque Gagnant aura 2 jours calendaires à compter de la date d'envoi de ce message privé pour confirmer son acceptation du lot.

Le lot lui sera adressé également par message privé sous forme de « coupon » se matérialisant par un code personnel dans un délai de 2 jours calendaires à compter de la réception de son acceptation du lot.

Tout Gagnant qui ne respectera pas les conditions ci-dessus dans le délai ci-dessus énoncé sera considéré comme ayant renoncé purement et définitivement à son lot, lequel ne sera pas réattribué.

En cas d'empêchement ou de renonciation d'un gagnant à la jouissance de son lot, pour quelque cause que ce soit, le gagnant concerné sera réputé démissionnaire, sa participation au Jeu sera caduque, et il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ce lot.

#### **ARTICLE 6 – RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les Sites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute dommage direct ou indirect et aucun recours ne pourra être engagé contre elle dans les cas énumérés ci-après empêchant la participation au Jeu et/ou le bon déroulement du Jeu et/ou obligeant la Société Organisatrice à modifier, suspendre, écourter, reporter ou annuler le Jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/le(s) Gagnant(s) du bénéfice de leur lot et/ou allongeant le délai de remise du/des lot(s) et/ou entraînant la perte ou la détérioration du/des lot(s) : (1) fait d'un tiers ; (2) encombrement du réseau Internet ; (3) erreur humaine ou d'origine électronique ; (4) toute intervention malveillante ; (5) liaison téléphonique défaillante ; (6) matériels ou logiciels ; (7) force majeure ; (8) défaut technique.

Enfin la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

## **ARTICLE 7 – AUTORISATION**

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

Le Participant autorise la Société Organisatrice, à réaliser, utiliser, exploiter et diffuser à titre gracieux, en partie ou en totalité, dans un but interne et externe, les photographies publiées dans le cadre du présent Jeu.

Les photographies pourront faire l'objet d'un montage et pourront ainsi être utilisées en tout ou partie. La présente autorisation n'implique en aucune façon une obligation pour la Société Organisatrice d'utiliser ces éléments.

Ces photographies pourront être reproduites et diffusées sous toutes formes et sur tous supports de webdiffusion, télédiffusion, papier et électronique.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 2 ans à compter de la fin du Jeu.

La Société Organisatrice s'engage à supprimer dans le délai précité sur l'ensemble des supports, les éléments objet de la présente autorisation.

Le Signataire reconnaît toutefois être informé et connaître les limites inhérentes au réseau Internet, et notamment la possibilité qu'un tiers réalise une copie de son image et la reproduise sur un site ou autre support dont le Groupe Continental n'a pas la maîtrise.

## **ARTICLE 8 – DROITS DE PROPRIÉTÉ**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

## **ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS**

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice, par écrit, à l'adresse postale suivante : Continental France, Service Marketing, « *Gagnez vos entrées pour Exclusive Drive avec les pneus Continental !* » -, BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée (cachet de la poste faisant foi).

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible sur le Site, c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur les Sites et en contrariété avec le présent Règlement.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

## **ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES**

Les données des Participants collectées dans le cadre de la participation au Jeu sont à destination exclusive de la Société Organisatrice et seront traitées par fichier informatisé, pour la gestion du Jeu. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu et la jouissance des dotations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant :

- à l'adresse postale suivante : Continental France, Service Marketing, « *Gagnez vos entrées pour Exclusive Drive avec les pneus Continental !* », BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, ou
- l'adresse e-mail suivante : [c3\\_cil@conti.de](mailto:c3_cil@conti.de).

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

L'ensemble de ces droits s'exerce par courrier adressé à l'une des adresses sus-énoncées, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité.

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'attribution d'un lot. Si l'attribution d'un lot à un Gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le lot ne sera pas réattribué.

Par ailleurs, les Participants disposent du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique.